

Audit RENO 17h30 - 100% distanciel

Devenez Auditeur Énergétique pour les maisons individuelles.

Programme de la Formation

Durée totale de 17.5 heures de formation tout en distanciel

16h synchrones en Classes Virtuelles et 1h30 asynchrones en Autonomie

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation est conçue sur mesure pour s'adapter à l'agenda et aux besoins des artisans et des entreprises du bâtiment.

Faire de l'audit énergétique un levier pour booster les chantiers de rénovation énergétique performante ! Réaliser un audit énergétique impose autant de savoir (thermique, réglementaire) que de savoir-faire (solutions techniques, gestion inter-lots) ou de savoir-être (écoute client et pédagogie).

Le suivi de cette formation permet de remplir un des critères d'accès à la qualification d'auditeur énergétique en maisons individuelles (Qualibat n°8731 et OPQIBI n°19.11)

Finalité du programme AUDIT Réno → être qualifié « **Auditeur Énergétique** » au sens du décret n°20186-416 : cette prestation auprès des particuliers est éligible à MaPrimeRénov'.

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à un public professionnel : entreprise du bâtiment, artisan, personnel de chantier, compagnon, responsable travaux, conducteur travaux, référent technique RGE, chargé d'affaire, ingénieurs et collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Réaliser un audit énergétique en maisons individuelles ;
2. Acquérir les moyens de construire et chiffrer un programme de travaux BBC par étapes ;
3. Savoir accompagner les propriétaires dans leur prise de décision de rénover ;
4. Réaliser une simulation énergétique et financière ;
5. Vendre un audit et le transformer en commande de travaux.

PRE-REQUIS

Afin de suivre correctement la formation, il est recommandé de maîtriser les fondamentaux de la thermique du bâtiment. Lors du premier webinaire, notre formateur réalise un tour de table afin de mieux cerner les acquis et les attentes des stagiaires. Il pourra apporter les compléments nécessaires pour bien démarrer la formation.



METHODES PEDAGOGIQUES ET OUTILS TECHNIQUES

Le parcours de formation AuditRéno consiste en une formation multimodale déployant des modalités pédagogiques innovantes :

- ✓ Formation à distance en autonomie ➔ E-learning via notre plateforme « Digiforma » ;
- ✓ Formation à distance en classe virtuelle ➔ webinaire en Visio via des plateformes de visioconférence telles que « Teams » ou « Zoom » ;
- ✓ Vidéos interactives, exercices, étude de cas et jeux de rôles.

MODALITES D'EVALUATION

1. **Durant la formation en E-learning** : il faudra suivre les différentes séquences disponibles sur l'extranet personnel de l'apprenant.
2. **Durant la formation en classe virtuelle** : les formateurs réalisent des évaluations non-notées tout au long de la formation à partir des études de cas et/ou mises en situation qu'ils proposent. Cela permet d'apprécier la progression de chacun(e) et d'orienter la pédagogie en conséquence.
3. **A la fin de la formation** : une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée à l'issue du stage si toutes les étapes du parcours ont été validées : séquences E-learning, présence aux webinaires et participation aux classes virtuelles.

MOYENS TECHNIQUES

Les participants pourront retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation mis en œuvre pour chaque module (documents, diaporama, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme de ressources.

Un forum permet d'échanger autour des notions enseignées et de participer aux débats proposés.

Les activités sont accessibles via notre plateforme « Digiforma ».

Chaque stagiaire doit disposer d'un outil informatique (ordinateur ou tablette) et d'une connexion internet.

Accessibilité

Nos formations sont adaptées pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou pas.

N'hésitez pas à contacter notre référente handicap et pédagogique, **Joanna Eid** (j.eid@faceagroup.com ; 01.49.74.12.20), qui vous renseignera sur la possibilité d'aménager l'emploi du temps, le déroulé, les méthodes et outils pédagogiques afin de s'adapter à vos besoins spécifiques.

FORMATEURS et REFERENTS

La formation AuditRéno est dispensée par notre formatrice :

- **Virginie LALOZE**, formatrice FEEbât, Conseillère et auditrice qualifiée en rénovation énergétique, Thermicienne (laloze@ecotipi.fr)



Référent pédagogique et administratif : **Joanna Eid**, responsable du pôle formation chez Ai Environnement (j.eid@facegroup.com)

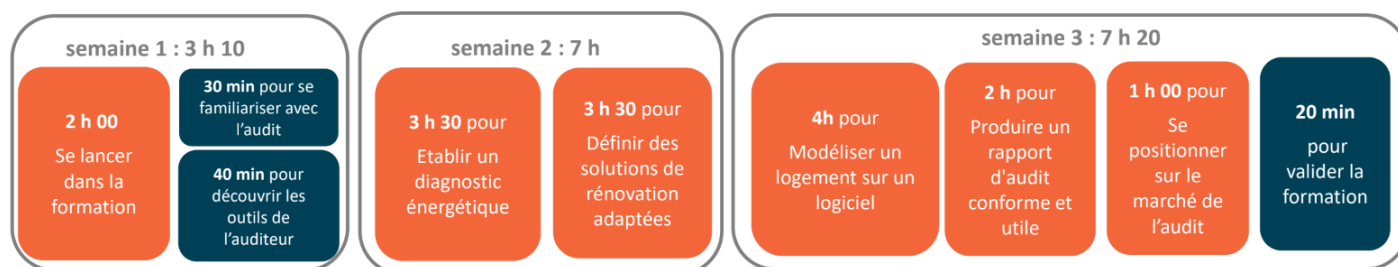
DEROULE ET LIEU DE LA FORMATION

Déroulé de la formation :

17 h 30 de formation

16 h  Classe virtuelle 1 h 30  Autonomie

Format 100% distanciel



Lieux de la formation :

- **En distanciel** : via une plateforme de visioconférence. Les liens de connexion vous seront communiqués une semaine avant la formation.

Contenu détaillé de la formation : se référer au document joint au programme.

COUT PEDAGOGIQUE ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de la formation s'élèvent à **625 € HT soit 750 € TTC** pour les 17.5 heures de formation.

Les frais d'inscription doivent être payés lors de l'inscription pour réserver sa place. Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Un RIB vous sera fourni lors de l'inscription.

Le nombre de places par session est compris entre 8 et 12 participants.

Pour s'inscrire, vous pouvez nous contacter sur formation@ai-environnement.fr ou par téléphone au 01.49.74.12.86.

DELAI D'ACCES

La formation est accessible jusqu'à **1 jour avant** le démarrage de la session.

PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT

La prise en charge de toute formation dépend des modalités définies par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel le stagiaire est rattaché. En général, une demande de prise en charge préalable est nécessaire.

Une convention cadre est signée entre les organismes de financement FAFCEA et Constructys et le Programme FEEBAT pour la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation, dans la limite des valeurs plafonds citées ci-dessus, selon les modalités en vigueur.